

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS495

présenté par

Mme Dufour, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 16

À l'alinéa 12, supprimer les mots :

« de l'économie productive et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES souhaite supprimer « l'économie productive » comme cible particulière des investissements issus du plan d'épargne « Avenir climat » (PEAC).

En effet, l'économie productive, qui représente environ un tiers des emplois en France, est le pendant de l'économie dite « présenteielle » (parfois associée à « l'économie résidentielle »). La première représente, selon l'INSEE, « les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère ». La seconde est définie comme regroupant « les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes ».

Le fait d'affecter l'épargne à « la transition écologique et à l'économie productive » exclut une partie importante de l'économie, pourtant clé dans le développement d'une société plus sobre dans sa consommation de ressources naturelles et plus épanouissante socialement, notamment parce que

la transition écologique devra passer par un raccourcissement des chaînes de valeurs et une relocalisation des activités économiques – industrielles mais pas seulement.

Ainsi, les investissements vers « la transition écologique », notamment ceux issus du PEAC, doivent autant contribuer au développement de « l'économie productive » que de « l'économie présenteielle ».

Par ailleurs, « l'économie productive » fait allusion au modèle économique dominant du « productivisme » qui, corrélaté à « l'extractivisme », fait subir une pression considérable sur les écosystèmes naturels depuis des décennies, tant à l'échelle locale que sur le plan climatique.

Cet amendement est issu d'une proposition de l'organisation Reclaim Finance.